

INFO



STT du CIUSSS-CN-CSN

*Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale-CSN
Catégorie 2 et 3*

PRIMES COVID

Nous venons tout juste d'être avisés qu'en raison de la hausse des cas de COVID, le gouvernement prolongera jusqu'au 14 mai prochain les différentes mesures COVID prévues dans les arrêtés ministériels.

Ainsi, notamment les primes de 4 et 8%, les montants forfaitaires de l'arrêté 2020-035 et les mesures de la 5e vague (arrêtés 2022-003 et 2022-008) seront maintenues.

GARDE RÉSIDENT

Les personnes qui ont reçus un talon paie indiquant 1000 heures de primes de Garde résident, celle-ci est une prime fictive. Le service de paie devait corriger le talon de paie du 10 mars 2022 qui indiquait des montants négatifs. Aucun montant devait être versé.